

Entretien des infrastructures agro-écologiques - Ligneux



Codes mesures : IL_XXXX_IAE1
Montant annuel : 800 € / HA / AN (= 0,8 € / ml)
Engagement : 5 ans

MAEc "localisée"

Permet d'engager certaines **parcelles** ou autres éléments non surfaciques

Cette mesure est cumulable avec les toutes les MAEC

Eligibilité

Surfaces éligibles : IAE Ligneuses (haie, arbre isolé ou en alignement, ripisylve, bosquet).

Obligations



Réaliser au préalable un **diagnostic** agroécologique de l'exploitation.
Réaliser une **formation** au cours des 2 premières années



Etablir un **plan de gestion** sur la base du diagnostic d'exploitation (type de taille, type d'outil, nombre et périodicité de taille, période d'intervention, ...)



Fertilisation **INTERDITE**



Produits phytosanitaires **INTERDITS** sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (ex : chenilles processionnaires) et à l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché.



Type d'élément	Facteur de conversion (en m ²)
Haie (par ml)	10
Ripisylve (par ml)	10
Arbre alignés (par ml)	10
Arbre isolé (par arbre)	50

CONTACT

Charlène GUILLON - c.guillon@fdc77.fr - 06 08 78 35 80

Renaud BERTRAND - r.bertrand@fdc77.fr - 06 73 01 38 59

Alexandre HUCHARD - a.huchard@fdc77.fr - 06 08 78 36 33

